

GRAND PRIX DE BORDEAUX 2022

Golf de Bordeaux Lac les 25, 26 et 27 mars

RÈGLEMENT PARTICULIER DE L'ÉPREUVE

Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.

Édition du 2 janvier 2022

I – CONDITIONS DE PARTICIPATION

Épreuve ouverte aux joueurs amateurs licenciés en France et à jour du droit fédéral 2022 ainsi qu'aux licenciés auprès d'une Fédération étrangère reconnue sous réserve d'être à jour de ses droits d'engagement des Grands Prix antérieurs et de remplir tous les critères sportifs d'inscription.

Certificat médical et/ou questionnaire de santé :

Pour un joueur majeur licencié en France : fournir un certificat médical de non-contre indication à la pratique du golf en compétition ou si le joueur a fourni ce certificat en 2020 ou 2021, avoir entièrement répondu négativement au questionnaire de santé.

Pour un joueur majeur non licencié en France : fournir à l'inscription un certificat médical.

Pour un mineur licencié en France ou à l'étranger, le questionnaire de santé ne comportant que des réponses négatives suffit, le certificat médical de moins de 6 mois est demandé s'il a répondu positivement au moins 1 fois aux questions.

Plus d'infos : <https://www.ffgolf.org/Se-licencier/Certificat-medical-et-questionnaire-de-sante>.

II – FORME DE JEU

Stroke Play / 54 trous / 18 trous par jour / Cut après 36 trous / Classement sur l'addition des 3 tours.

EPREUVE NON FUMEUR

- **1 série Messieurs** **index ≤ 4,4** **Départs marques blanches (repère 2)**
- **1 série Dames** **index ≤ 11,4** **Départs marques bleues (repère 4)**
- **Programme prévisionnel** :- Parcours d'entraînement jeudi 24 mars
 - 1^{er} tour 18 trous vendredi 25 mars
 - 2^{ème} tour 18 trous samedi 26 mars
 - 3^{ème} tour 18 trous (cut) dimanche 27 mars

Nombre de joueurs :

10% du champ soit 12 places (9 Messieurs + 3 Dames) sont réservées aux licences Or U16 qui ne rentrent pas dans le champ tel que défini ci-dessous. Les places seront attribuées en respectant les mêmes critères que la liste officielle, mais il n'est pas obligatoire d'avoir l'index requis ci-dessus pour intégrer le quota.

Dans chaque série, les participants seront retenus en privilégiant d'abord les joueurs et joueuses classés dans les 2000 premiers du WAGR ou 1500 premières du WWAGR, puis en fonction de l'ordre du Mérite National Amateur à la clôture des inscriptions, puis de l'ordre des index. La limite d'index ne s'applique pas aux joueurs/joueuses classés au WAGR ou WWAGR ni aux joueurs/joueuses classés dans le Mérite National Amateur.

La Ligue Nouvelle-Aquitaine dispose de 12 wild-cards (incluses dans les quotas fixés précédemment) pour des joueurs et joueuses ne répondant pas aux critères ci-dessus. Elle pourra céder tout ou partie de ces WC au Golf organisateur.

Si une série n'est pas complète, il sera possible d'augmenter d'autant le nombre d'inscrits dans l'autre série.

L'ordre du mérite et l'index pris en compte sont ceux de la date de clôture des inscriptions. Les joueurs licenciés auprès d'une Fédération étrangère devront fournir une attestation d'index pour la même date.

Champ total maxi	dont dames Nbre mini	dont U16Or	dont WC
120	27	12	12

Les listes des inscrits et d'attente seront consultables sur le site de l'A.S. du golf au plus tard le mardi 15 mars après validation par la commission sportive de la Ligue de Nouvelle Aquitaine.

Cut après 36 trous :

Dans chaque série, la moitié du champ plus les ex-æquo seront qualifiés pour le dernier tour.

Départs :

Les départs des deux premiers tours se feront en deux vagues du 1 et du 10 intégrant la notion des 4 blocs décrits au vademecum 2022. Une inversion de ces blocs sera prise en compte pour le 2^{ème} tour. Les horaires seront communiqués à partir du jeudi 24 mars à 12h. Les départs du 3^{ème} tour se feront dans l'ordre inverse des résultats.

Classement :

En cas d'égalité pour la première place pour chaque série à la fin de l'épreuve, les joueurs doivent partir en **play-off trou par trou**.

En cas d'impossibilité de terminer le play-off ou de le faire jouer, le classement provisoire deviendra définitif, à moins que le Comité de l'épreuve en décide autrement (par exemple : déclarer des co-vainqueurs).

III – ENGAGEMENTS

III-1/ INSCRIPTIONS ET DROITS D'ENGAGEMENT

Les engagements doivent être parvenus par écrit avant le jeudi 10 mars 2022 à minuit, à :

A.S. Golf de Bordeaux-Lac
« Grand Prix de Bordeaux »
Avenue de Pernon - 33300 BORDEAUX

Et devront être obligatoirement accompagnés du montant des droits d'inscription, fixés comme suit (chèque à l'ordre de l'A.S. du Golf de Bordeaux-Lac) :

	Extérieurs	Licenciés membres A.S. Bordeaux-Lac
Adultes	100 €	50 €
Jeunes nés de 1997 à 2003	50 €	25 €
Jeunes nés en 2004 ou après	40 €	20 €

Aucun engagement par téléphone, fax ou e-mail ne sera pris en considération.

Les inscriptions ne sont recevables que dans la mesure où elles mentionnent **nom, prénom, adresse, n° de licence, place au Mérite National et index**.

L'entraînement gratuit est prévu le jeudi 24 mars sur réservation auprès du golf (05 56 50 92 72).

III-2/ FORFAITS

Tout forfait devra être parvenu au Comité de l'épreuve par écrit au plus tard le 10 mars à minuit. Tout joueur déclarant forfait après reste redevable du droit de compétition, sauf cas de force majeure.

IV – INTEMPERIES ET CIRCONSTANCES EXCEPTIONNELLES

Dans le cas où le déroulement de l'épreuve serait perturbé par des intempéries ou toute autre circonstance exceptionnelle, un tour commencé ne devrait pas être annulé mais repris ou continué lorsque les conditions le permettent, quitte à le repousser au jour suivant.

Dans le cas où il serait impossible de terminer le dernier tour, le classement définitif sera établi en ne prenant en compte que le ou les tours joués dans leur intégralité.

V – PRIX

Seront attribués :

Messieurs	5 prix en brut
Dames	3 prix en brut

En cas d'absence injustifiée d'un joueur à la remise des prix, le prix sera remis au suivant au classement.

VI - COMITE DE L'EPREUVE

Le Comité de l'épreuve se réserve le droit de modifier le présent règlement, en particulier la forme de jeu, d'annuler tout ou partie de l'épreuve, de la faire jouer par un nombre de joueurs inférieurs à ceux prévus. Sa composition sera affichée sur le Tableau Officiel.

Permanence téléphonique
à partir du 31 janvier au 06 95 33 19 19
De 17h30 à 19h30, du lundi au vendredi.

Bulletin d'inscription et informations
complémentaires sur le site Internet de
l'Association Sportive :
www.asgolfbordeauxlac.com